



EXMAR NV

Une nouvelle législation a été instaurée en matière de transparence. En vertu de ces nouvelles règles les déclarations effectuées sont rendues publiques par Exmar.

Notifications en matière de transparence (disposition transitoire)

<u>Détenteurs de droits de vote</u>	<u>Attachés à des titres</u>	<u>% de droits de vote</u>
Saverex nv	20.549.999	57,56 %
Sofina nv	478.211	1,34 %
Exmar nv	2.506.282	7,02 %
Ecofin	2.045.143	5,73 %

Plus d'informations sur <http://www.exmar.be/FRINVESTORS4SHA.html>

Les notifications doivent être transmises à NV EXMAR ainsi qu'à la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances). La CBFA recommande la transmission par voie électronique, à l'adresse e-mail: trp.fin@cbfa.be, puis –pour des raisons de sécurité juridique- par télécopie au numéro +32 2 220.59.12

Il est recommandé de transmettre les notifications à NV EXMAR par voie électronique également, à l'attention de la personne suivante:

Contact

NV EXMAR

Monsieur Patrick De Brabandere – CFO

+32 3 247.56.67

E-mail : financial@exmar.be

www.exmar.be

